

**Courrier adressé par l'association ACCOMPLIR au Maire du 1^{er}, à
propos de sa protestation contre l'occupation de la Cour Carrée
par un dîner de prestige de la société CARREFOUR le 10/03/03
(25/02/03)**

La cour carrée du Louvre et l'esplanade devant la colonnade du Louvre sont actuellement occupées, outre les baraques de chantier habituelles, par divers équipements logistiques destinés à préparer un dîner de prestige privé organisé par la société CARREFOUR le 10 mars prochain dans la Cour Carrée. Alertés par le Maire du 1^{er}, qui nous a envoyé une copie des lettres qu'il adressées au Président-directeur du Grand Louvre et au Ministre de la Culture, ainsi que par notre députée Martine Billard, qui nous a également envoyé copie de ses courriers, le bureau d'ACCOMPLIR leur a à son tour écrit, mais a également saisi cette occasion de rappeler au Maire du 1^{er} que nous sommes tout aussi sensibles que lui à l'occupation privée et commerciale d'espaces publics prestigieux, et qu'il devrait s'émouvoir également du sort qui est réservé à la Fontaine des Innocents, la Place René Cassin ou l'esplanade du Palais Royal...

A Monsieur Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} :

« Nous avons bien reçu la copie du courrier que vous avez adressé à Monsieur Henri LOYRETTE, Président-Directeur du Musée du Louvre, et nous vous en remercions.

Nous soutenons naturellement votre démarche, et vous joignons copie de la lettre que nous lui adressons à ce sujet. Nous avons écrit dans le même sens à Monsieur Jean-Jacques AILLAGON, Ministre de la Culture.

Nous sommes heureux de voir que, comme nous, vous êtes choqué par l'utilisation privée et commerciale d'espace publics aussi prestigieux que la Cour Carrée ou les abords de la Colonnade du Louvre.

Nous saisissons cette occasion pour vous rappeler que les manifestations commerciales qui envahissent la Place Joachim du Bellay, la place René Cassin devant l'église Saint-Eustache, ou encore l'esplanade devant le Palais-Royal nous paraissent tout aussi gravement compromettre le prestige et l'agrément de ces lieux.

Nous avons abordé cette question à l'occasion du CICA consacré aux marchés, le 14 novembre dernier, et vous nous aviez indiqué que vous souhaitiez réduire fortement la durée de ces manifestations, en les limitant à un week-end ou à trois jours, car vous admettiez que lorsqu'elles durent plusieurs semaines, elles créent plus de nuisances que d'effets positifs.

Or nous venons d'apprendre, avec consternation, qu'un « marché de la Fête des Mères » va à nouveau s'installer sur la place Joachim du Bellay au mois de mai, pour une durée de quinze jours. Qu'il ait été trop tard, en novembre, pour changer la programmation du « marché de Noël » nous paraît concevable, mais nous avons du mal à comprendre qu'après cette réunion où tous les participants, y compris vous et Mme Cohen-Solal, semblaient d'accord pour limiter la durée de ces manifestations, rien n'ait pu être fait concernant celle qui aura lieu au mois de mai prochain.

Nous espérons que dorénavant vous mettrez autant de cœur à défendre les autres espaces publics que celui avec lequel vous défendez les abords de la Colonnade du Louvre, en n'autorisant ces foires commerciales que sous de strictes conditions (limitations de durée et de l'espace occupé, charte de qualité à respecter, contrôle des nuisances...) Elles n'ont en effet qu'un faible intérêt pour les riverains et génèrent en revanche beaucoup de nuisances ; elles profitent de l'animation locale bien plus qu'elles n'en créent. Nous allons présenter ce point de vue au maire de Paris puisque c'est à ce niveau que les décisions sont prises in fine.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de notre considération distinguée. »